



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOCROUSSILLON

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : Projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : GC Conseil SAS
Nom et prénom de la personne référente : Guillaume Costanzo (président)
Commune et département : Anduze (30)
Adresse : 22 Boulevard Gambetta
30100 ALES

Téléphone : 04 66 54 95 57
Email : guillaume.costanzo@wanadoo.fr

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Stockage de déchets inertes sur la commune d'Anduze (30). Il s'agit plus spécifiquement d'un comblement d'une petite carrière (environ 5 ha) dont l'exploitation a cessé au milieu des années 90. L'objectif, pour la réhabilitation finale du site, est de retrouver le paysage originel de colline.

Ce comblement aura lieu en cinq phases, sur une durée approximative de 15 à 45 ans suivant les apports qui seront fluctuant suivant les années.

Pour plus de détails sur le projet, se référer au document réalisé par ATDx et joins en parallèle.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Le projet se situe à l'extrémité sud-est de la commune d'Anduze (30), au niveau du lieu dit « Pouillan et Gaujac ». Elle se situe plus précisément sur la route de Boisset, au nord de la RD366 (cf. carte 1).

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

L'emprise du projet couvre environ 5ha constituées par une ancienne exploitation de calcaire dur.

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Deux bassins de rétention et de décantation sont prévus au pied de l'installation afin d'assurer la décantation des eaux ruisselant sur les flancs des plateformes et au niveau des pistes internes (en bleu sur la carte 3). Ils auront une capacité cumulée de 800 m³. La profondeur des bassins sera de l'ordre de 1,5 m et leur superficie de l'ordre de 500 m² chacun. Ils sont dimensionnés pour capter une pluie de retour décennale. En cas de pluies exceptionnelles, plus importantes, ils sont équipés d'une surverse reliée à la conduite busée existante ou au réseau de fossé limitrophe permettant d'évacuer les eaux de trop plein. Le débit de fuite des surverses est calé à 10l/s. Les surverses ne fonctionneront que lors de très fort orage, sinon les bassins se comporteront en bassin de rétention et décantation. Ils se videront par évaporation des eaux. Ils seront, par ailleurs, équipés de décanteur-déshuileur pour limiter toute propagation d'hydrocarbures dans l'environnement.

En ce qui concerne l'accès au site, il se fera par l'accès actuel (au sud-ouest), puis un cheminement sera créé en marge du projet (sur l'emprise définie) pour assurer le dépôt des déchets jusqu'en phase finale.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires : le stockage de déchets sur un secteur qui sera, à terme, en pente (forme de la colline) confère au projet un risque de pollution accidentelle par entrainement de matériaux, lors de forte crue ou averses par exemple. Ce risque a cependant bien été appréhendé avec la mise en place de merlon de sécurité à toutes les phases du projet (cf. carte 2)

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : 2013

- Date de fin : 2028 ou 2058 selon les apports

Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles
- régulières (préciser la fréquence) :

Commentaires :

Le projet respectera le phasage en cinq parties défini dans le dossier de demande d'autorisation.

Un suivi topographique annuel sera mis en place.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Coût prévisionnel pour les travaux préalables à la mise en place de l'ISDI : 70 000 €.

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

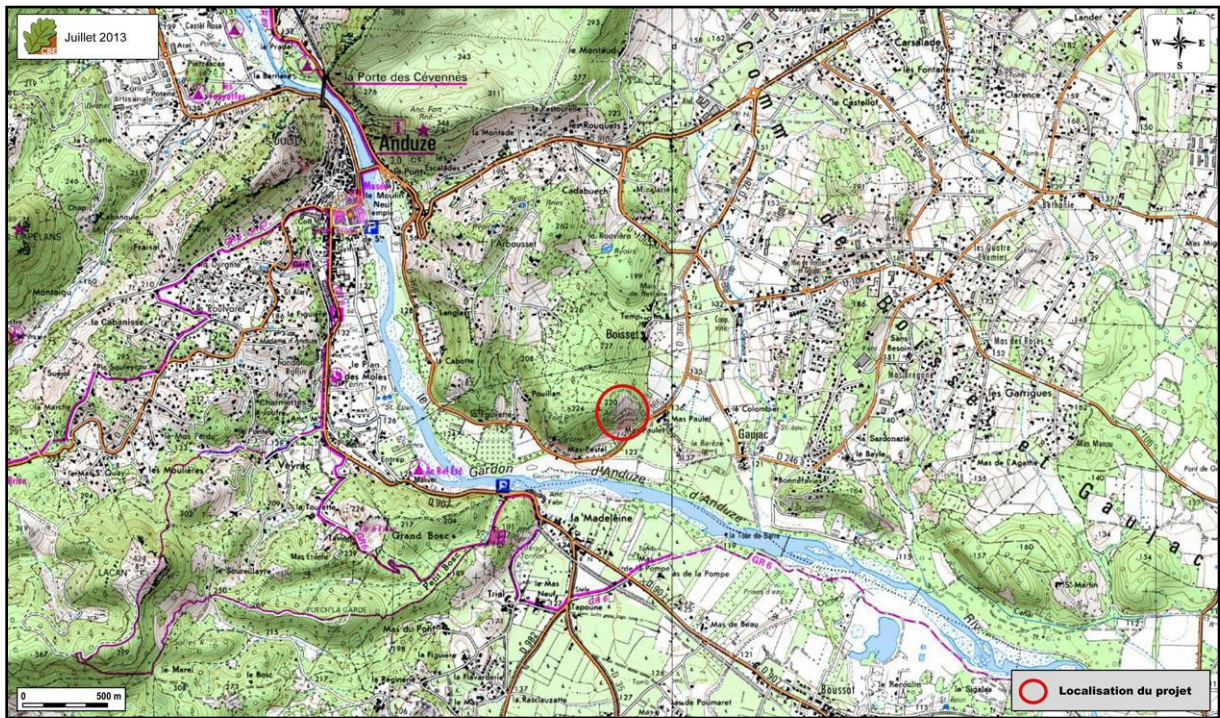
Le site Natura 2000 concerné par ce document est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) qui dépend de la directive européenne Habitats. Il s'agit des « Falaises d'Anduze » FR9101372.

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

La ZSC « Falaises d'Anduze » est situé à environ 2 km au nord du projet. Elle prend en compte des habitats d'intérêt communautaires et des chiroptères.

Cartographie

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 : carte 1
- Plan de phasage : carte 2
- Plan topographique actuel (gris) et du projet (vert) : carte 3
- Vues 3D de la zone avant et après projet: carte 4
- Carte du site Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet : carte 5
- Pression de terrain mise en place pour l'étude des chiroptères : carte 6
- Occupation du sol : carte 7



Carte 1 : localisation du projet par rapport à la commune d'Anduze

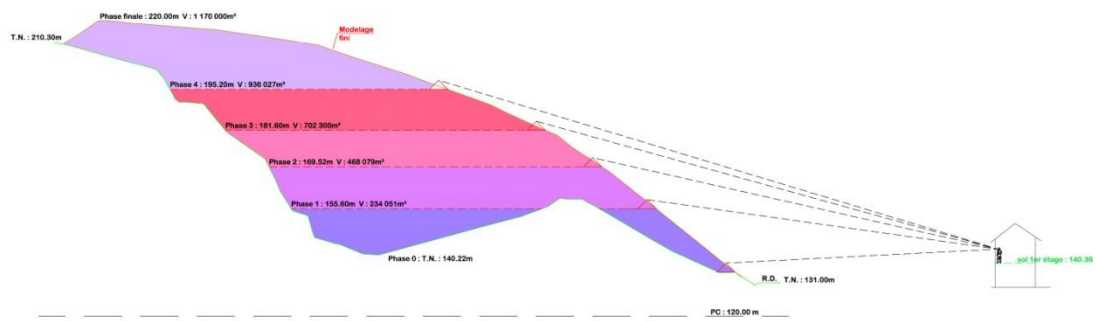
**Département du Gard
Commune d'ANDUZE**

Section AL - Parcelles : 73-75-76-77-78-80-256

Ancienne Carrière de Poullan et Gaujac

Phasage - Coupe

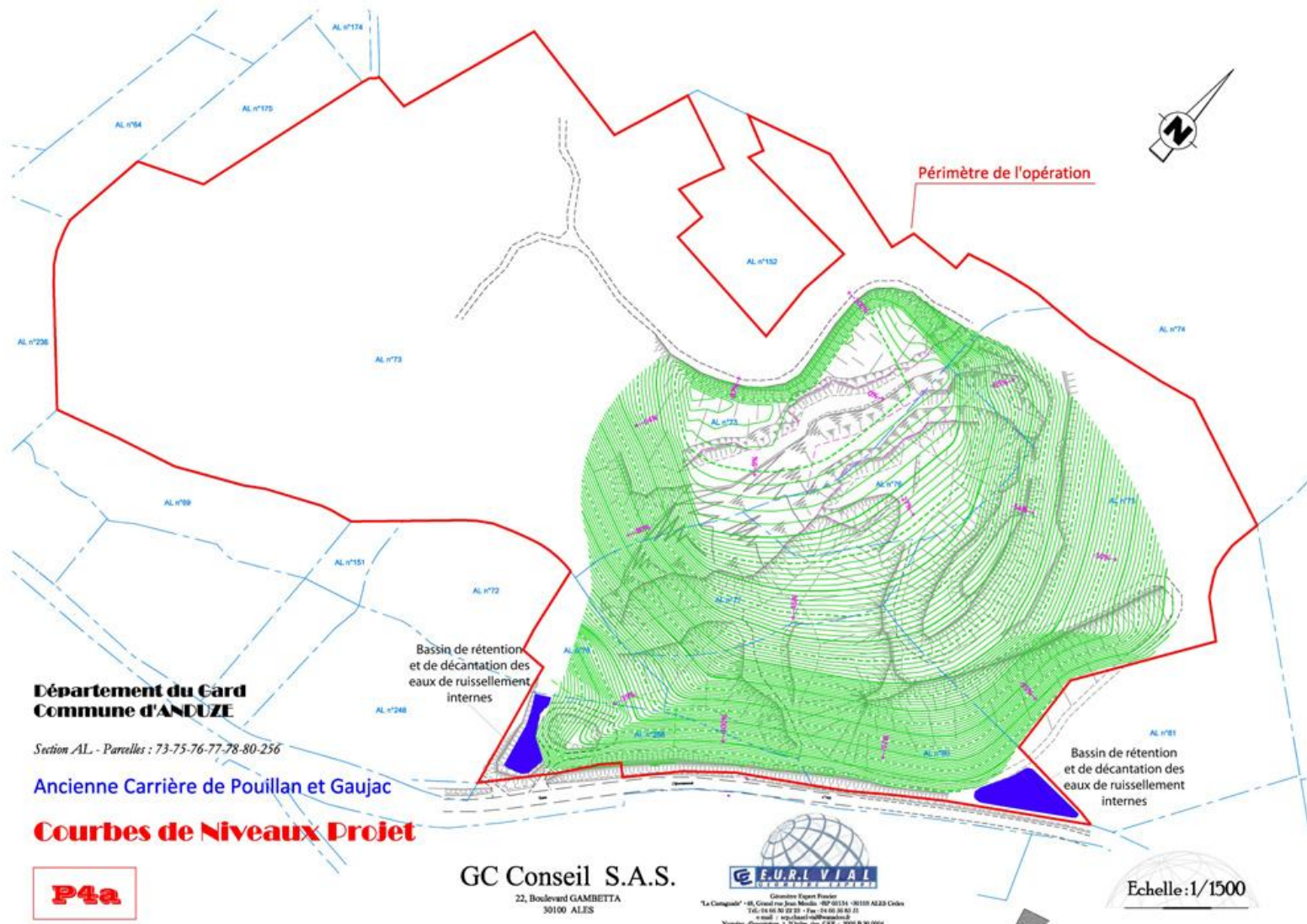
P5b



GC Conseil S.A.S.
22, Boulevard GAMBETTA
30100 ALES

Echelle: 1/1000

Carte 2 : phasage prévu pour le projet ISDI



**Département du Gard
Commune d'ANDUZE**
Section AL - Parcelles : 73-75-76-77-78-80-256

Ancienne Carrière de Poullan et Gaujac

Courbes de Niveaux Projet

P4a

GC Conseil S.A.S.
22, Boulevard GAMBETTA
30100 ALES

E.U.R.L. VIAL
Géomètres Experts Titulaires
"La Courbe" - 48, Grand rue Jean Moulin - BP 00134 - 30100 ALES Cedex
Tél: 04 67 30 22 22 - Fax: 04 67 30 40 32
e-mail : euvial@orange.fr
Nombres d'adhésions à l'Ordre des GEP : 2009 B 30 0004

Echelle: 1/1500

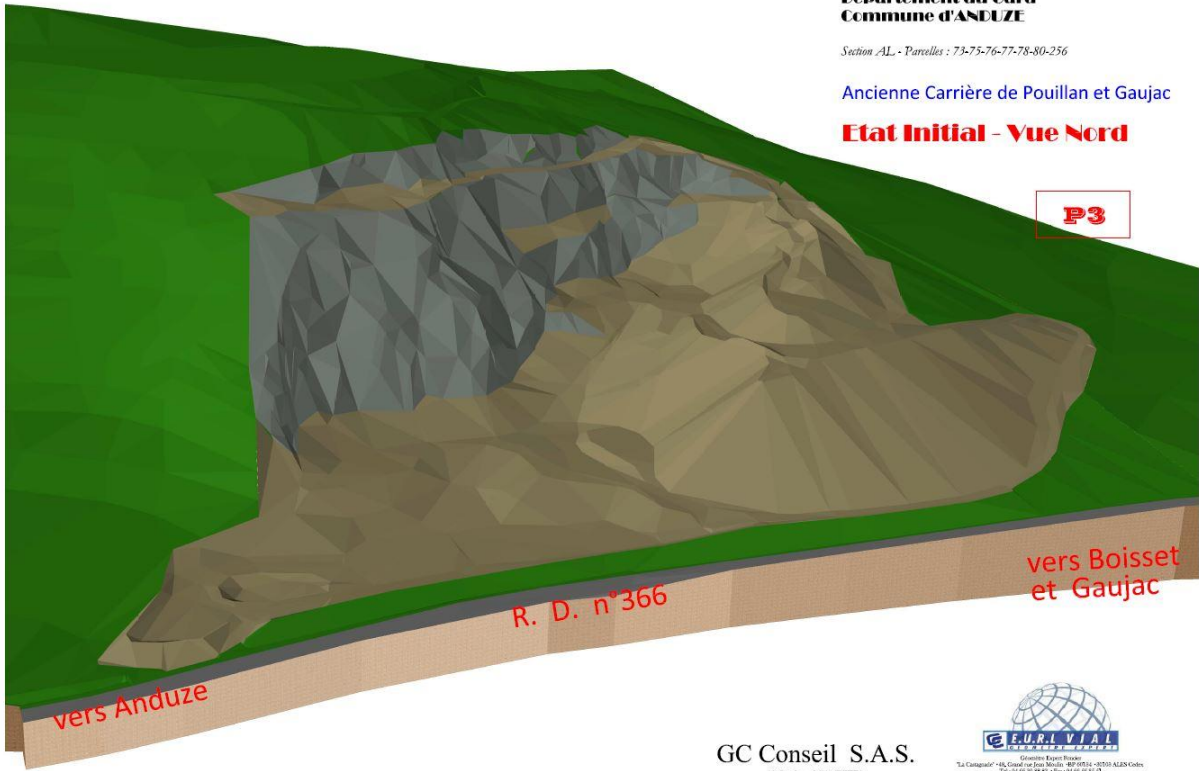
Carte 3 : plan topographique actuel (gris) et du projet (vert)

Département du Gard
Commune d'ANDUZE

Section AL - Parcelles : 73-75-76-77-78-80-256

Ancienne Carrière de Pouillan et Gaujac

Etat Initial - Vue Nord



GC Conseil S.A.S.
21, Boulevard GAMBETTA
30100 ALES

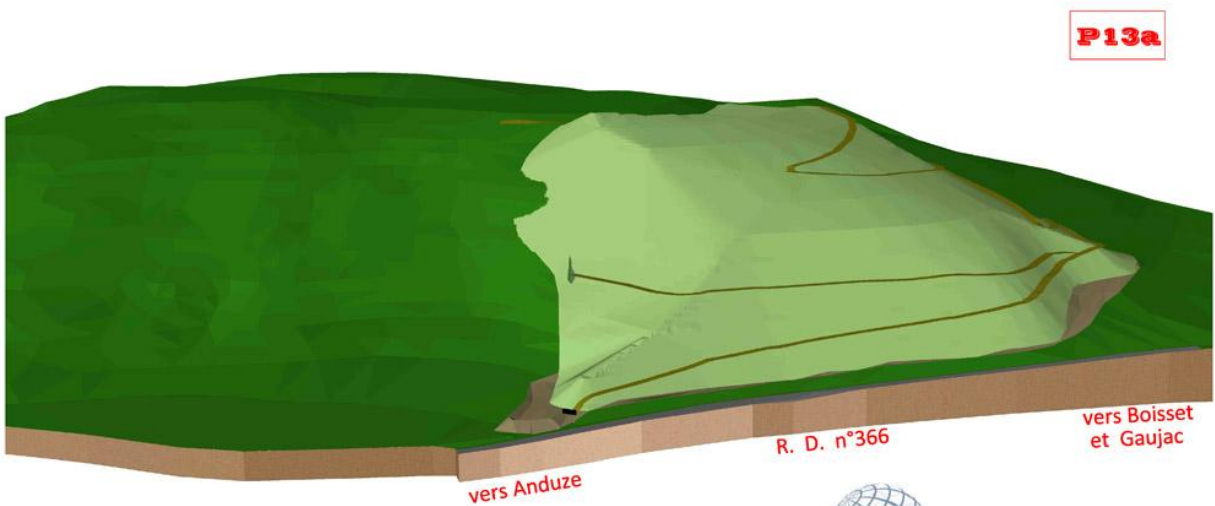


Département du Gard
Commune d'ANDUZE

Section AL - Parcelles : 73-75-76-77-78-80-256

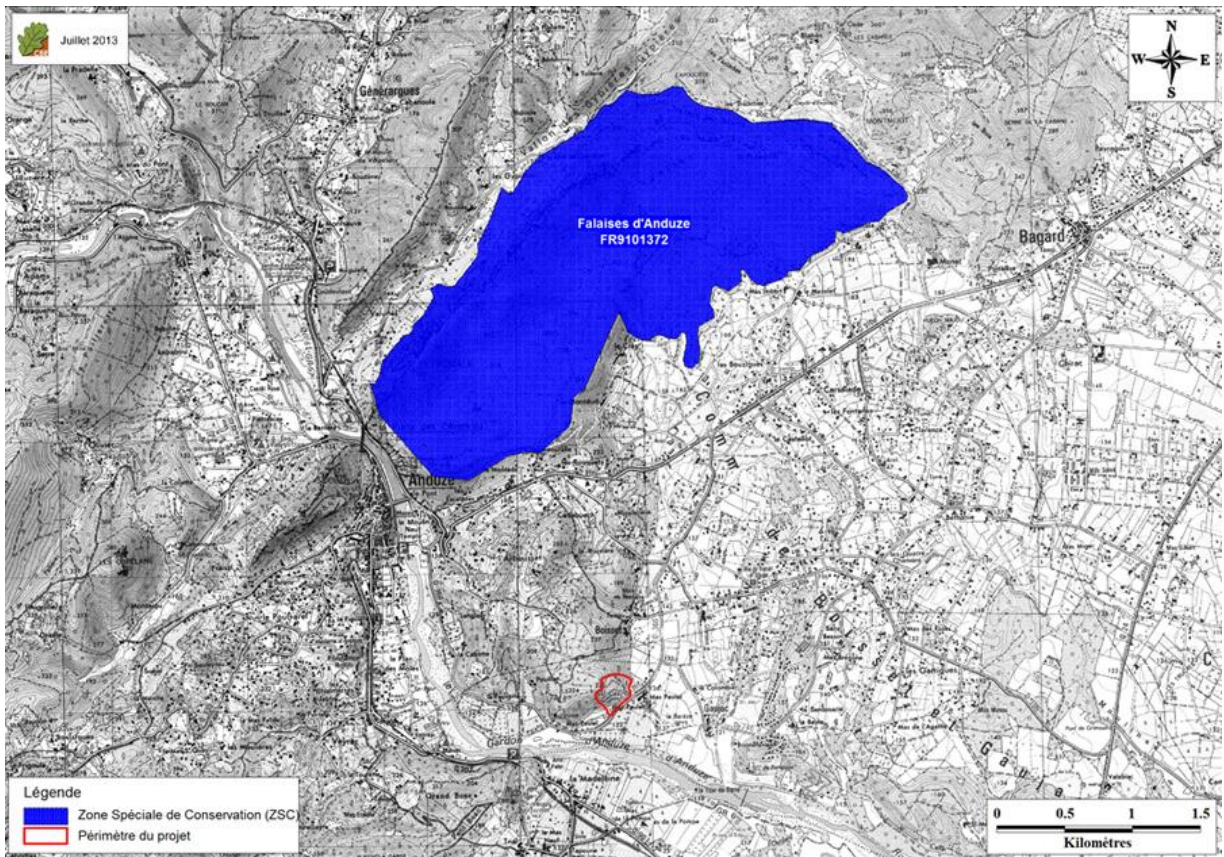
Ancienne Carrière de Pouillan et Gaujac

Phase Finale - Vue Nord



GC Conseil S.A.S.
21, Boulevard GAMBETTA
30100 ALES

Carte 4 : vues 3D de la zone avant et après comblement de l'ancienne carrière



Carte 5 : localisation du site Natura 2000 par rapport au projet

2 Etat des lieux écologique

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

Afin d’illustrer ce document, des photographies sont proposées et rattachées à ce dossier en annexe 1.

Photo 1 : aperçu de la zone de projet depuis le nord-est

Photo 2 : entrée de la grotte présente en périphérie ouest de la zone d’étude

Photo 3 : aperçu des fissures présentes au niveau des fronts de l’ancienne carrière

Photo 4 : lisière forestière sur zone

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS:

Ce tableau fait référence à des types d’occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	X	Pelouses annuelles sur affleurement rocheux (incluses dans habitat de garrigue)
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis	X	Matorral à Chêne vert et garrigue
	autre :	X	Friches
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :	Forêt sempervirente non résineuse	Chênaie verte méditerranéenne
Milieux rocheux	falaise	X	Fronts de l’ancienne carrière
	affleurement rocheux	X	
	éboulis	X	En pied de fronts
	blocs		

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
	Autre type de milieu		

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Le DOCOB du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » mentionne six habitats d'intérêt communautaire. **Un seul de ces habitats est présent sur la zone d'étude (cf. tableau ci-dessous).**

✓ « Falaises d'Anduze » FR FR9101372

CODE	NOM DES HABITATS LISTES AU FSD	Cocher si l'habitat est présent sur la zone de projet	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
6210	Pelouses sèches seminaturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometea</i>)			

*6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-brachypodietea</i>			
8130	Eboulis calcaires méditerranéens			Présence de pentes rocheuses instables sur talus artificiel, non rattaché à la nomenclature Natura 2000
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			Présence de fronts (artificiels) avec végétation hémophile, non rattaché à la nomenclature Natura 2000
8310	Grottes non exploitées par le tourisme			
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>			Boisement situé autour du projet

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

✓ **SIC « Falaises d'Anduze » FR9101372**

Les espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans la ZSC « Falaises d'Anduze » concernent uniquement le groupe des mammifères et plus spécifiquement les chiroptères. Deux espèces sont mentionnées car inscrites en annexe II de la directive « Habitats » (cf. tableau ci-dessous). Par ailleurs, une autre espèce, non inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » mais à enjeu patrimonial régional fort, est prise en compte dans le Docob car utilisant clairement les falaises du site : le Molosse de Cestoni.

CODE	NOM DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
1310	Minioptère de Schreibers		Avéré en transit/ chasse	Peu de contact avec l'espèce
1321	Murin à oreilles échancrées		Potentiel en transit/ chasse	-
-	Molosse de Cestoni		Avéré en transit/chasse	Très peu de contact avec l'espèce

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	<p>- site de l'INPN pour le SIC concerné: http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9101372</p> <p>- site de la DREAL-LR pour les données cartographiques de la ZSC : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr</p> <p>- Atlas des chauves-souris du Midi-Méditerranéen (GCLR et Onem) : http://www.onem-france.org/chiropteres/</p>
Quels sont les contacts pris ?	-
Quels documents avez vous consulté ?	-Docob de la ZSC : Biotope, mai 2011

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

➤ **Habitats**

Les habitats et la flore associée ont été échantillonnés lors de **deux journées de terrain : les 14 et 27 juin 2013.**

Dans un premier temps, les grandes unités écologiques ont été définies pour comprendre l'agencement général des milieux naturels et semi-naturels au sein de la zone d'étude. Ces unités écologiques sont définies selon des critères stationnels (topographie, orientation, altitude) et d'après la physionomie de la végétation. Ce découpage s'opère grâce à l'observation de photographies satellites avant le terrain.

Des relevés de terrain sont ensuite effectués par habitat homogène afin de découper des sous-unités de végétation au sein des grands ensembles préalablement identifiés. Il s'agit de relevés systématiques de l'ensemble de la flore et des habitats présents, en recherchant sur le périmètre défini comme « zone d'étude » la flore patrimoniale. Les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'une attention particulière. Pour les habitats d'intérêt communautaire, une évaluation de l'état de conservation a été réalisée sur le terrain sur la base de critères propres à chaque habitat, définis à dire d'expert (typicité de la flore, taux de recouvrement de chaque strate, présence ou non d'espèces rudérale ou invasives...). Cela s'inspire des méthodes employées pour les sites Natura 2000, adaptées à l'échelle de la zone d'étude. Ces méthodes sont développées au sein des catalogues régionaux de méthodes d'évaluation des habitats d'intérêt communautaire : *Maciejewski, 2012* pour les habitats agropastoraux; *Carnino, 2009* pour les habitats forestiers; et *Vertigo-DIREN LR, 2007* pour les habitats littoraux.

L'identification de la flore est réalisée sur le terrain par reconnaissance visuelle ou par l'utilisation d'une flore ; en cas de doute ou de taxons complexes, certains individus peuvent être prélevés pour une détermination plus approfondie au bureau.

Grâce à ces relevés, chaque habitat a pu être affilié à un code Corine Biotope et ce pour une précision d'au moins deux décimales, lorsque la nomenclature Corine le permet. Les

habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) sont clairement identifiés et rattachés à un code NATURA 2000.

La cartographie des habitats est réalisée sous SIG à une échelle de 1 : 2 500. Elle découle du travail décrit précédemment.

Ces prospections ont permis d'avoir une bonne évaluation de la valeur phyto-écologique globale de la zone prospectée. La liste des espèces inventoriées, présentée en annexe 2, montre les espèces que nous avons pu déterminer sur le terrain.

- Limites-difficultés rencontrées

Dans le cadre de cette évaluation des incidences, les prospections ont été suffisantes pour appréhender les habitats présents sur zone et potentiellement en lien avec le site Natura 2000.

➤ **Chiroptères**

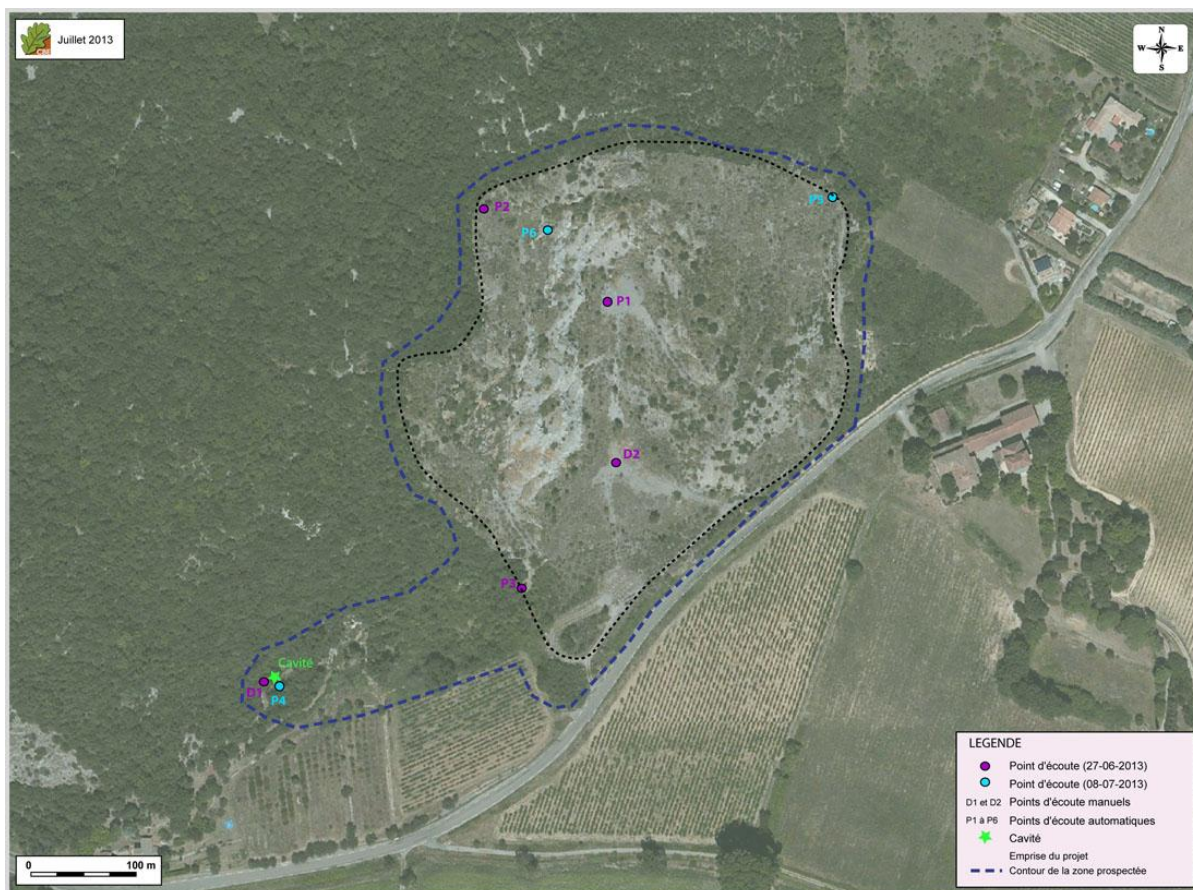
Les chiroptères ont été étudiés lors de **deux prospections diurnes et nocturnes les 27 juin et 8 juillet 2013**, à l'aide de détecteurs ultrasonores automatiques et de détecteurs manuels. Divers points d'écoutes ont, ainsi, été réalisés sur la zone d'étude (cf. carte 6). Les détecteurs automatique sont laissés sur place toute la nuit afin d'enregistrer la fréquentation des chiroptères tout au long de leur période d'activité. Les écoutes manuelles ont été réalisées en début de nuit, principalement pour appréhender les sorties de gîte des chiroptères.

- Limites-difficultés rencontrées

L'étude des chiroptères sur ce secteur a rencontré plusieurs difficultés. Si les conditions météorologiques de la première sortie étaient favorables à la détection des chiroptères, la pluie et un orage lors de la seconde nuit, non prévus par la météo locale, ont, forcément, entraîné un biais dans l'échantillonnage (probable sous-estimation). Par ailleurs, différents secteurs du site étaient difficiles d'accès pour les prospections. Ainsi, une cavité identifiée à l'ouest de la zone d'étude n'a pu être entièrement prospectée pour des raisons de sécurité. De même, l'ensemble des arbres de la zone d'étude n'ont pu être prospectés pour identifier d'éventuels gîtes arboricoles. Pour le premier point, les enregistrements réalisés montrent que cette cavité ne semble pas fréquentée par les chiroptères en gîte diurne ou nocturne. Pour le second point, nous considérons qu'aucun arbre vraiment favorable au gîte de chiroptères n'est concerné par le projet.

Ainsi, malgré quelques difficultés nous considérons que les inventaires donnent un bon aperçu des chiroptères présents sur zone, notamment concernant les espèces d'intérêt communautaire.

Remarque : il existe des limites inhérentes à la méthode de prospection chiroptérologique. Si la méthode de détection ultrasonore est très efficace pour dresser un état des lieux en termes de diversité spécifique et de fréquentation d'une zone donnée, elle présente, cependant, quelques limites techniques et scientifiques (déteabilité et analyse). D'une part, plusieurs espèces de chiroptères ne sont détectables qu'à quelques mètres, ce qui est à l'origine d'une sous-évaluation de leur présence (3-4 mètres pour le Petit Rhinolophe, 5-10m pour le Grand Rhinolophe et les oreillards par exemple). D'autre part, tous les signaux ne sont pas identifiables et certains enregistrements resteront indéterminés.



Carte 6 : pression de terrain mise en place pour l'étude des chiroptères sur la zone d'étude

Résultats des inventaires

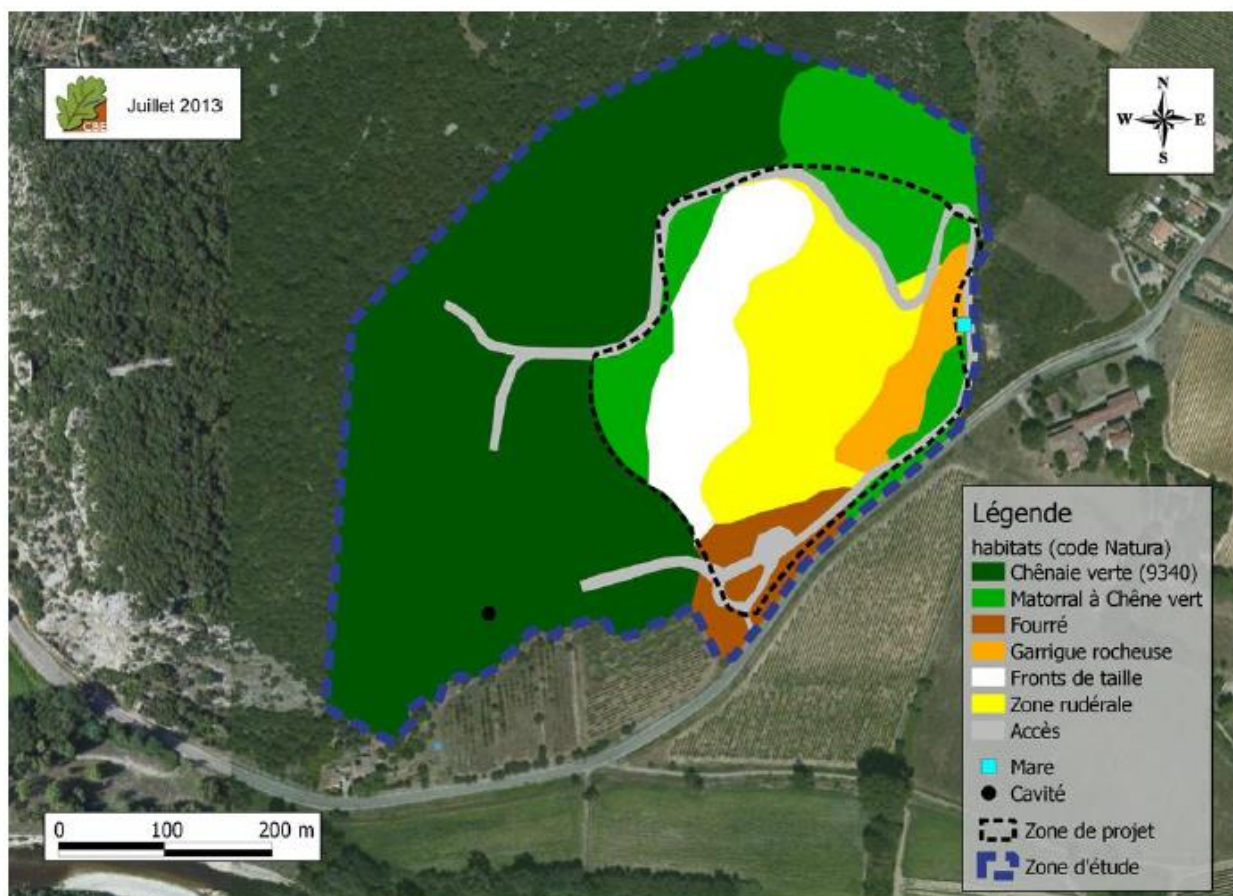
➤ Flore-Habitats

La zone prospectée correspond à une mosaïque d'habitats mise en évidence sur la carte d'occupation du sol (cf. carte suivante). Parmi les habitats identifiés, un seul est d'intérêt communautaire ; il s'agit de l'habitat « **Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*** » **9340**. Il n'est présent qu'en marge du projet et est bien répandu autour, notamment au nord et à l'ouest.

Trois autres habitats présentent des similitudes avec des habitats d'intérêt communautaires présents dans le site « Falaises d'Anduze » mais ne peuvent y être rattachés :

- Les éboulis qui sont, en fait, des formations artificielles. Il s'agit, ici, plutôt de talus rocailleux instables qui ont permis le développement d'une flore typique des milieux rocheux comme le grand Muflier *Antirrhinum majus*. Toutefois, le caractère artificiel, rudéral et peu typique de ces formations ne nous permet pas de considérer cet habitat comme un habitat d'intérêt communautaire.
- Les fronts issus de l'ancienne exploitation présentent, eux aussi, une flore spécialisée comme le Phagnalon repoussant *Phagnalon sordidum*. Cet habitat artificiel possède également une flore rudérale. Pour ces raisons, il ne peut être considéré comme habitat d'intérêt communautaire.
- L'habitat mentionné comme « garrigues, rochers » pourrait être rattaché à l'habitat « pelouse rupicole calcaire » (*6110). En fait, des pelouses annuelles sur affleurements rocheux sont présentes en mosaïque avec une formation ligneuse plus ou moins dense (imbrication fine). Nous avons préféré le considérer comme

une « garrigue » du fait de la dominance de ligneux et du fait qu'il n'est pas considéré comme présent dans les bioclimats méditerranéens et, ainsi, dans la ZSC « Falaises d'Anduze ».



Carte 7 : occupation du sol

Conclusion : la zone d'étude et plus spécifiquement la zone de projet n'a pas de lien direct avec la ZSC pour les habitats. Par ailleurs, l'habitat d'intérêt communautaire identifié sur zone (Chênaie verte) n'est présent qu'en marge du projet.

➤ **Chiroptères**

12 espèces de chiroptères ont été relevées sur la zone d'étude grâce aux détections ultrasonores (cf. annexe 3). Il s'agit d'une belle richesse spécifique démontrant l'intérêt de la zone d'étude pour la chasse et de transit des individus locaux.

Parmi ces espèces, le **Minioptère de Schreibers**, inscrit sur le site « Falaises d'Anduze » a été contacté lors des deux sorties nocturnes, avec des contacts toutefois faibles (1 à 2 contacts par heure). Cette espèce est assez opportuniste et utilise la zone d'étude comme terrain de chasse ou comme zone de transit. Sachant qu'aucun gîte cavernicole n'est favorable à sa présence en période de reproduction ou en hiver, son enjeu sur zone est jugé faible. Par ailleurs, la zone de projet ne représente qu'une part négligeable du territoire des éventuels individus du site Natura 2000 (effectifs reproducteurs ou hivernants non déterminés dans le Docob) : environ 5 ha sur les 359 ha du site, sachant qu'il existe également de grandes surfaces favorables à la chasse de cette espèce aux alentours.

Quant au **Murin à oreilles échanquées**, non contacté lors de nos prospections, il pourrait fréquenter la zone d'étude, y compris la zone de projet, en chasse et/ou en transit, notamment au niveau des lisières forestières. Par ailleurs, quelques arbres,

notamment à l'ouest de l'ancienne carrière pourraient accueillir des individus isolés de l'espèce en été. Ces arbres sont toutefois présents en dehors du projet. En effet ceux présents en périphérie de l'ancienne carrière sont assez jeunes et, ainsi, peu favorable à l'utilisation en tant que gîte arboricole pour l'espèce. Quoiqu'il en soit, le projet étant en dehors du site Natura 2000, de nombreux milieux forestiers étant présents dans le secteur et des milieux favorables à la chasse de cette espèce étant abondant localement, on considère que la zone d'étude a une représentativité négligeable pour l'espèce par rapport au site Natura 2000.

En ce qui concerne le **Molosse de Cestoni**, seul un contact a été obtenu lors de la sortie du 26 juin 2013 au niveau du point P3. Il s'agit d'un contact que l'on peut qualifier d'anecdotique dans le sens où il ne traduit pas une utilisation intensive du secteur. Ainsi, les fronts ne semblent pas être utilisés par l'espèce qui, sinon, aurait été détectée en plus grande abondance. La zone d'étude représente alors une zone de chasse et/ou transit pour l'espèce. L'enjeu est jugé très faible sur la zone d'étude.

Conclusion : si la zone d'étude présente un intérêt modéré pour les chiroptères, elle ne représente qu'un intérêt faible à très faible pour les espèces du site Natura 2000.

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface détruite) :

Habitats naturels :

L'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie verte » n'est présent qu'en marge du projet. Non seulement la surface concernée par le projet n'est pas comprise dans la surface de cet habitat sur le site Natura 2000 mais, en plus, il est très abondant localement. Pour ces raisons, on considère que **le projet n'aura aucune incidence sur les habitats naturels du site « Falaises d'Anduze ».**

Habitats d'espèces : les chiroptères

Nous avons vu que la zone d'étude, et plus spécifiquement la zone de projet (incluant les bassins de rétention et décantation), n'avait qu'une représentativité négligeable pour les espèces du site « Falaises d'Anduze ». Ainsi, la perte de territoire de chasse/transit (environ 5 ha) pour quelques individus de Minioptère de Schreibers, de Murin à oreilles échancrées et de Molosse de Cestoni, ne représente qu'un effet négligeable sur les populations de la ZPS (qui disposent de 359 ha auxquels s'ajoutent les surfaces disponibles alentour). Il en est de même pour la perte de quelques arbres potentiellement attractifs pour le Murin à oreilles échancrées.

En conséquence, nous considérons que **le projet d'installation de stockage de déchets inertes n'aura qu'une incidence négligeable sur les populations du site « Falaises d'Anduze ».**

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Comme mentionné précédemment, aucune des espèces du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » n'est susceptible de trouver des gîtes sur l'emprise du projet. Ainsi, le projet

n'aura **aucune incidence quant à la destruction possible d'individus rattachés à la population du site.**

Etant donné que d'autres espèces de chiroptères plus communes fréquentent la zone, nous recommandons tout de même, pour leur prise en compte, que le démarrage du projet n'intervienne qu'à l'automne, période de moindre sensibilité pour ce groupe.

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Le projet étant situé à deux kilomètres du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze », on considère qu'il n'engendrera aucun dérangement sur les populations du site.

Conclusion : le projet de stockage de déchets inertes n'aura qu'une incidence négligeable sur les espèces du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze ». Il ne remet, ainsi, pas en cause le bon état de conservation de leurs populations.

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire : Cf. commentaires précédents

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Au vu des éléments ci dessus, j'atteste :

- que le projet ne présente pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Falaises d'Anduze » FR9101372

Le 21 août 2013

A : Castries

Nom et signature :



Bruno Barbanson, Directeur de CBE SARL

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Auprès de l'opérateur ou de l'**animateur** du site

Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné

Annexe 1 : planche photos



Photo 1 : aperçu de la zone de projet depuis le nord-est



Photo 2 : entrée de la grotte présente en périphérie de la zone d'étude



Photo 3 : aperçu des fissures présentes au niveau des fronts de l'ancienne carrière



Photo 4 : lisière forestière sur zone

Annexe 2 : liste des plantes relevées au sein du périmètre d'étude les 11 et 27 juillet 2013 : 152 espèces.

Légende du tableau :

***Degré de rareté en France méditerranéenne** (rareté jugée à l'aune des exigences écologiques des espèces et de leur répartition connue en France) : C : commun, AC : assez commun, AR : assez rare, R : rare, TR : très rare, PI : individus plantés
Aucune espèce n'est inscrite sur les listes de protection régionales, nationales, sur le livre rouge de la flore menacée de France ou sur une quelconque liste UICN.

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Code rareté*	ZNIEFF
<i>Aegilops neglecta</i> Req. ex Bertol., 1835	Egilope négligé	C	
<i>Aegilops ovata</i> L., 1753	Egilope oval	TC	
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit-pin	C	
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde	TC	
<i>Althaea hirsuta</i> L., 1753	Guimauve hérissée	C	
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calices persistants	TC	
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	TC	
<i>Antirrhinum majus</i> L. subsp. <i>majus</i>	Grand Muflier, Gueule-de-loup, Gueule-de-lion	C	
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllanthe de Montpellier, Bragalou, Barjavon	TC	
<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>leptoclados</i> (Rchb.) Nyman, 1878	Sabline à parois fines	TC	
<i>Argyrobolium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball, 1968	Argyrolobe de Linné	TC	
<i>Aristolochia pistolochia</i> L., 1763	Aristolochie Pistolochie	C	
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage, Asperge à feuilles aiguës	TC	
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Aspérule des chiens, Herbe à l'Esquinancie	TC	
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Doradille noire	C	
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Doradille Polytric	TC	
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	TC	
<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Scholz, 1974	Avoine faux Brome	TC	
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumineux, Psoralée	TC	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée, Blackstonie perfoliée	TC	
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux, Baouque, Engraisse-moutons	TC	
<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	Brome dressé	TC	
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome fausse Orge	TC	
<i>Bromus lanceolatus</i> Roth, 1797	Brome lancéolé	TC	
<i>Bromus madritensis</i> L., 1755	Brome de Madrid	TC	
<i>Bromus squarrosus</i> L., 1753	Brome raboteux	C	
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	C	
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun	TC	
<i>Campanula erinus</i> L., 1753	Campanule Erinus	C	
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense	TC	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque	TC	

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Code rareté*	ZNIEFF
<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laîche de Haller	TC	
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Pâturin-duret	TC	
<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centauree paniculée	TC	
<i>Centranthus calcitrapae</i> (L.) Dufr., 1811	Centranthe chausse-trape	TC	
<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire blanche	C	
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céaiste nain	TC	
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite brûlante	TC	
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament Népéta	TC	
<i>Convolvulus cantabrica</i> L., 1753	Liseron des monts Cantabriques, Herbe de Biscaye	TC	
<i>Coronilla valentina</i> subsp. <i>glauca</i> (L.) Batt., 1889	Coronille glauque	C	
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Fustet, Arbre à perruques	AR	Remarquable
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide	TC	
<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	Crépide élégante	C	
<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites	TC	
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée	TC	
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	TC	
<i>Dianthus caryophyllus</i> subsp. <i>sylvestris</i> (Wulfen) Rouy & Foucaud, 1896	Oeillet des rochers, Oeillet sauvage	TC	
<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser., 1825	Bonjeanie hérissée	TC	
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop., 1772	Dorycnie à cinq feuilles, Badasse	TC	
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	TC	
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Grande Euphorbe	TC	
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit Cyprés	TC	
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe exigüe	TC	
<i>Euphorbia falcata</i> L., 1753	Euphorbe en faux	C	
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe tachetée	Nat	
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Euphorbe couchée	Nat	
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée	C	
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil	TC	
<i>Fumana ericoides</i> (Cav.) Gand., 1883	Fumana fausse bruyère, Fumana de Spach, Fumana des montagnes	TC	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet Gratteron	TC	
<i>Galium lucidum</i> All., 1773	Gaillet luisant	C	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	C	
<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman, 1878	Géranium pourpre	TC	
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	TC	
<i>Globularia vulgaris</i> L., 1753	Globulaire commune	C	
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord., 1848	Epervière bifide	C	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint Jean	TC	
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc articulé	C	
<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753	Cade, Genévrier oxycèdre	TC	

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Code rareté*	ZNIEFF
<i>Lactuca viminea</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	Laitue des vignes	C	
<i>Lathyrus setifolius</i> L., 1753	Gesse à feuilles fines	C	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. vulgare	Marguerite commune	C	
<i>Linaria simplex</i> (Willd.) DC., 1805	Linaire simple	C	
<i>Linum strictum</i> L., 1753	Lin dressé	TC	
<i>Linum trigynum</i> L., 1753	Lin de France	C	
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin, 1811	Ivraie raide	C	
<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille des Baléares	TC	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron des champs	TC	
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	TC	
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe	TC	
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785	Luzerne de Gérard	C	
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	TC	
<i>Melica amethystina</i> Pourr., 1788	Mélique améthyste	AC	
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée	TC	
<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à fleurs de Mélisse	C	
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites	C	
<i>Minuartia mediterranea</i> (Ledeb. ex Link) K.Maly, 1908	Alsine de Méditerranée	AC	
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	TC	
<i>Ononis minutissima</i> L., 1753	Bugrane très grêle	TC	
<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	Orlaya à grandes fleurs	AC	
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	TC	
<i>Pardoglossum cheirifolium</i> (L.) Barbier & Mathez, 1973	Cynoglosse à feuilles de Giroflée	C	
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère	TC	
<i>Phagnalon sordidum</i> (L.) Rchb., 1831	Phagnalon sordide	C	
<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles larges	TC	
<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep	TC	
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Lentisque	TC	
<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	Térébinthe	TC	
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	TC	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	TC	
<i>Polypodium cambricum</i> L., 1753	Polypode austral	C	
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier	C	
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	TC	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Liard	TC	
<i>Prunella hyssopifolia</i> L., 1753	Brunelle à feuilles d'Hysope	C	
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert, Yeuse	TC	
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent, Chêne blanc	TC	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	TC	
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth, 1787	Cousteline, Reichardie fausse Picride	TC	
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Gaude	AC	

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Code rareté*	ZNIEFF
<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Alaterne	TC	
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Koélerie à crête	TC	
<i>Rumex intermedius</i> DC., 1815	Oseille intermédiaire	TC	
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx	TC	
<i>Ruta angustifolia</i> Pers., 1805	Rue à feuilles étroites	TC	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite Pimprenelle	C	
<i>Sanguisorba verrucosa</i> (Link ex G.Don) Ces., 1842	Pimprenelle verruqueuse	C	
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	C	
<i>Scabiosa atropurpurea</i> var. <i>maritima</i> (L.) Fiori, 1903	Scabieuse maritime	TC	
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc	TC	
<i>Scorpiurus muricatus</i> subsp. <i>subvillosus</i> (L.) Thell., 1912	Chenillette poilue	C	
<i>Scrophularia canina</i> L., 1753	Scrofulaire des chiens	C	
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Orpin âcre, Poivre de muraille	C	
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	C	
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau, 1909	Orpin élevé, Orpin de Nice	TC	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon vulgaire	TC	
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq., 1910	Sérapias en soc, Sérapias à long labelle	AC	
<i>Seseli tortuosum</i> L., 1753	Séséli tortueux	C	
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Sherardie, Rubéole des champs	TC	
<i>Sideritis romana</i> L., 1753	Crapaudine romaine ou thé de garrigue	TC	
<i>Silene italica</i> (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie	TC	
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille	TC	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	TC	
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron maraîcher	TC	
<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Spartier, Genêt d'Espagne	TC	
<i>Stipa offneri</i> Breistr., 1950	Stipe Jonc	C	
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germandrée botryde	C	
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-Chêne	TC	
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym, Farigoule	TC	
<i>Torilis africana</i> Spreng., 1815	Torilis pourpre	C	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link subsp. <i>arvensis</i>	Torilis des champs	C	
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à feuilles étroites	TC	
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	TC	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	TC	
<i>Trifolium lappaceum</i> L., 1753	Trèfle fausse Bardane	C	
<i>Trifolium striatum</i> L. subsp. <i>striatum</i>	Trèfle rude	TC	
<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme faux-picris	TC	
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulante	C	
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Laurier-tin, Viorne Tin	TC	
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	TC	
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ciliée	TC	

Annexe 3 : espèces de chiroptères contactées sur la zone d'étude avec leurs statuts régionaux et nationaux

Espèces	Directive Habitats	Enjeu régional (DREAL 2013)	Liste Rouge Nationale (UICN 2009)
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II et IV	Fort	Quasi-menacé
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II et IV	Modéré	Préoccupation mineure
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	An. II et IV	Très fort	Vulnérable
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II et IV	Modéré	Préoccupation mineure
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Faible	Préoccupation mineure
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An. IV	Modéré	Préoccupation mineure
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Faible	Préoccupation mineure
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	An. IV	Modéré	Préoccupation mineure
Oreillard <i>Plecotus sp</i>	An. IV	Modéré	Préoccupation mineure
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	An. IV	Fort	Préoccupation mineure
Murins <i>Myotis sp</i>	An. IV et certaines espèces An. II	Faible à Très fort	Différent selon l'espèce
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Modéré	Quasi-menacé